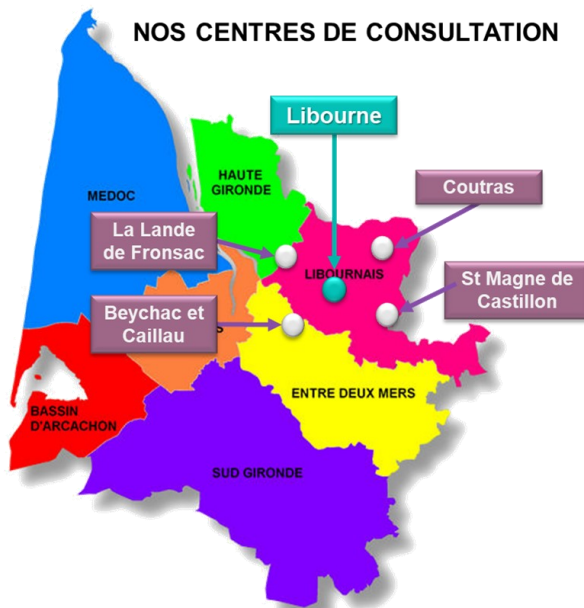


## NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

## NOS ADRESSES :

### Libourne

5 rue Fimin Didot  
33500 Libourne

### Beychac et Caillau

Impasse de la joncasse  
Lieu-dit Le Barbut  
33750 Beychac et Caillau

### Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier  
33230 Coutras

### La Lande de Fronsac

192 ZA L'illot  
33240 La Lande de Fronsac

### St Magne de Castillon

13 avenue du Général de Gaulle  
33350 Saint Magne de Castillon

Membre du Réseau

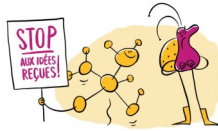


## RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ



PRÉVENTION DES  
RISQUES

## IDEES RECUES



« Je n'ai pas de handicap physique ou définitif, donc je ne suis pas concerné par la RQTH »

VRAI

FAUX

« La RQTH risque de me faire perdre mon emploi ou de diminuer mes chances d'en trouver »

VRAI

FAUX

« Tout le monde va le savoir, je vais être étiqueté RQTH, y compris dans ma vie privée »

VRAI

FAUX

La notion de handicap ne se limite pas au handicap moteur visible.

Sont pris en compte tous les handicaps quelles que soient leurs natures :

- Moteur
- Auditif
- Visuel
- Intellectuel
- Les maladies invalidantes ( cancer, diabète, sclérose en plaques, myopathie...)

## QU'EST-CE QUE C'EST?

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) confère à un salarié le statut de travailleur handicapé et donne accès à des droits. Elle est attribuée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ( MDPH)

## POUR QUI ?

La RQTH concerne l'ensemble des salariés qui rencontrent un problème de santé dans leur vie personnelle ou dans le cadre professionnel : pathologie chronique, physique, sensorielle ou mentale.

## A QUOI CA SERT ?

La RQTH favorise :

- L'accès à l'emploi
- Le maintien en emploi
- L'accès à la formation et à la reconversion professionnelle au moyen d'organismes d'interventions techniques (CAP EMPLOI...) et financiers (AGEFIPH..)

Seul le salarié peut informer son employeur de sa RQTH.

L'équipe de santé au travail ne peut pas informer l'employeur.

Cette reconnaissance peut être temporaire et nécessiter une demande de renouvellement à l'initiative du bénéficiaire.

Télécharger le formulaire

[mdphenligne.cnsa.fr](http://mdphenligne.cnsa.fr)